

« Il faut avoir le courage d'aller à contre-courant du nationalisme et du souverainisme »

Entretien avec Pierre Dardot et Christian Laval*

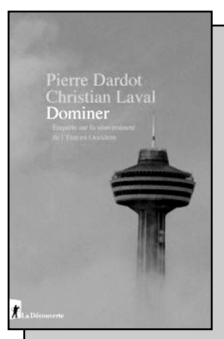
ContreTemps : *Vous avez engagé une « enquête sur la souveraineté de l'État en Occident » (ouvrage à paraître sous le titre **Dominer** aux éditions La Découverte). En relation avec ce travail vous êtes intervenus par rapport à la crise actuelle pour éclairer divers problèmes liés à la question de l'État. Vous contestez l'idée que nous assisterions à un « retour » de la souveraineté étatique ou souveraineté nationale. On vous suivra sans problème lorsque vous rappelez que le néolibéralisme s'accorde très bien avec l'existence d'un État fort, lequel est nécessaire pour que l'économie soit livrée au contrôle du seul marché. En quoi la crise présente, loin de signifier un prétendu « retour » de l'État, vous apparaît-elle valoir rappel de cette donnée décisive ?*

Pierre Dardot et Christian Laval : Pour bien saisir ce point, il faut tout d'abord consentir un retour en arrière sur la formation du néolibéralisme à la fin des années 1930. Dès 1932, dans *Légalité et légitimité*, Carl Schmitt oppose l'État fort à l'État total. L'État tend à devenir total en multipliant ses interventions dans le domaine de l'économie pour se légitimer auprès des électeurs, il est l'État de la démocratie parlementaire et du régime des partis. Cet État est pour cette raison un État faible qui favorise la politisation de l'économie. Par opposition, l'État fort est l'État qui impose la nécessaire « *dépolitisation de l'économie* ». Ce qui est remarquable, c'est l'influence exercée par Schmitt dans la formation de la pensée néolibérale. En 1938, Wilhelm Röpke plaide pour un État qui doit sa force non à l'« *étendue* », mais à l'« *intensité* » de ses interventions. En 1979, Hayek reconnaîtra ouvertement sa dette à l'égard de Schmitt, faisant mérite à ce dernier d'avoir clairement distingué « *la faiblesse d'un gouvernement omnipotent démocratique* », citation de *Légalité et légitimité* à l'appui^{1/}. L'idée que la démocratie illimitée conduit inévitablement au totalitarisme, entendu comme politisation de la totalité de la

^{1/} Friedrich Hayek, *Droit, législation et liberté*, Volume 3 : *L'ordre politique d'un peuple libre*, PUF, Quadrige, 2020, p. 849, note 1.



Christian Laval et Pierre Dardot.



vie, est ainsi au cœur de la doctrine néolibérale. De ce point de vue, il ne faut donc pas dire que « *le néolibéralisme s'accorde très bien avec l'existence d'un État fort* », mais plutôt qu'il *requiert* la mise en place d'un État fort comme seul moyen d'imposer la dépolitisation de l'économie, c'est-à-dire la priorité absolue des règles du droit privé sur tout autre droit, y compris les droits de l'homme proclamés par les Déclarations. Il n'est donc pas étonnant qu'un tel État présente une tendance à l'autoritarisme plus ou moins marquée selon les conditions et les circonstances. Le Chili de Pinochet n'est pas un accident de parcours, mais l'acte inaugural du néolibéralisme de gouvernement.

Or, la crise ouverte par la pandémie a agi précisément comme un révélateur de l'arbitraire dont étaient capables les représentants de l'État dans leur rapport à leurs propres normes juridiques. Ainsi, en France, Parlement et gouvernement se sont mis d'accord pour ne pas soumettre la loi du 23 mars sur l'urgence sanitaire au Conseil constitutionnel avant sa promulgation, le seul contrôle possible ne pouvant donc intervenir qu'*a posteriori*. Ce même Conseil constitutionnel, censé être le gardien de la Constitution, a légitimé la suspension de la Constitution qui prévoit un délai de quinze jours entre le moment où une chambre du Parlement est saisie et celui où elle peut délibérer (dans le cas du Sénat il n'y a eu en fait qu'un seul jour entre les deux moments).

Du côté des nationalistes, l'instrumentalisation de la crise sanitaire a permis de légitimer de graves violations de l'État de droit, à travers la remise en cause directe et frontale de la séparation des pouvoirs. Trump a allégué le 13

avril que l'autorité du Président des États-Unis était « *totale* » et lui donnait le droit de s'opposer aux gouverneurs qui refuseraient la remise en marche de l'économie, allant jusqu'à envisager de suspendre le Congrès pour imposer ses propres nominations. Le sinistre Viktor Orban a aboli d'un trait de plume les garanties démocratiques les plus élémentaires en s'attribuant les pleins pouvoirs pour une durée illimitée. Au Brésil le président Bolsonaro tente d'étendre son propre pouvoir en cherchant à diminuer, voire à éliminer, le système de freins et de contrepoids mis en place par la Constitution de 1988, système incarné par l'indépendance du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif. Il proteste contre les limites imposées au pouvoir exécutif par le pouvoir judiciaire (la Cour suprême) et le pouvoir législatif (le Congrès). Les deux autres pouvoirs, le judiciaire et, dans une certaine mesure, le législatif, tentent de résister à une série d'actions qui vont dans le sens d'une expansion du pouvoir exécutif (intimidation à l'égard des gouverneurs et des maires favorables au confinement accusés de corruption, appel à l'armement de la population pour les faire céder, etc.). On observe ainsi, avec des variations plus ou moins importantes selon les pays, à un *renforcement* de la souveraineté de l'État à la faveur de la crise et non à un « *retour de l'État* ».

CT : *En revanche ne peut-on percevoir des éléments quelque peu inédits dans le fait que se trouvent mises en accusation des multinationales pour leur politique, laquelle évidemment n'obéit qu'à la recherche du profit en total mépris des besoins des populations ? On pense évidemment en premier lieu au Big pharma et à ses choix de concentrer la production de nombreux médicaments en Chine et en Inde au risque, comme on vient de le voir, de créer de graves pénuries à l'échelle mondiale.*

Et une autre question concernant l'équilibre difficile que cherche à maintenir Macron entre la fidélité aux impératifs du néolibéralisme et des concessions aux nécessaires appels à la défense de la souveraineté nationale dans certains domaines décisifs, à quoi vient s'ajouter l'effort pour associer dans cette revendication de souveraineté la dimension nationale et la dimension européenne.

P.D. et C.L. : On invoque ici ou là, jusqu'au sommet du MEDEF, l'urgente nécessité d'une « *souveraineté économique* »^{2/}. On ne s'étendra pas ici sur l'hypocrisie complète de cette rhétorique qui masque les responsabilités des pénuries aux effets dramatiques des premiers mois de l'épidémie en France

^{2/} Dans un entretien paru dans *Le Monde* le 13 mai 2020, Geoffroy Roux de Bézieux

déclarait ainsi : « *La souveraineté économique n'est plus un gros mot au Medef.* »

et dans d'autres pays européens. L'usage que l'on fait aujourd'hui du terme de « souveraineté » est assez stupéfiant. Il fait la confusion entre une catégorie éminemment politique et l'autosuffisance industrielle dans tel ou tel pays ou ensemble de pays. Cette confusion n'est pas sans effet, sinon sans intention : elle renforce l'idée selon laquelle hors de l'État national il n'y a point de salut. Mais surtout on confond dans un même vocable ce qui ne relève pas du même registre. La souveraineté politique en Occident désigne le pouvoir de commandement de l'institution étatique dotée fictivement d'une volonté



suprême, supérieure à tout autre. La souveraineté, c'est la domination. Cette souveraineté étatique est biface : par son versant interne, l'État exerce sa suprématie absolue dans le périmètre du territoire national sur toute volonté d'un ou de plusieurs citoyens, par son versant externe il ne supporte aucune volonté supérieure à la sienne sur ce même territoire. Mais ce sont les deux faces de la même médaille. Dominer absolument et perpétuellement, selon les formules de Bodin, est incompatible avec une loi ou une décision qui serait

imposée à l'État par une instance supranationale. C'est pourquoi invoquer comme Macron la « souveraineté européenne » introduit une confusion entre ce que pourrait être la domination d'un super-État sur la population européenne (ce dont peu veulent) et le résultat d'une éventuelle politique industrielle plus ou moins coordonnée en vue d'une relocalisation des entreprises ou d'une intégration verticale des chaînes de valeur, ce qui n'a rien à voir avec la souveraineté comme concept juridico-politique. Il y a dans cette confusion un escamotage, sans doute délibéré, de l'histoire. Ce que l'on rend illisible c'est l'histoire occidentale de la souveraineté de l'État, et ce que l'on voudrait rendre invisible au moyen de ce discours, c'est le fait brut de la domination. Il y a tout à craindre de ce confusionnisme, et notamment l'ancrage de l'idée selon laquelle la coopération internationale n'est que secondaire et passe après les intérêts nationaux. On a pourtant bien vu avec la crise de la pandémie qu'aucun État ne peut s'en sortir seul. Il y a là un contresens complet sur les leçons à tirer de l'épreuve mondiale : on exalte la puissance de l'État-nation au moment où ce dernier révèle cruellement son impuissance face à la circulation d'un virus !

La globalisation capitaliste ne s'est pas faite contre la domination étatique nationale, mais *par elle*. C'est la volonté des États capitalistes les plus puissants

qui a donné naissance au cadre économique mondial, et c'est l'exercice de leur force interne et externe qui l'a imposé aux populations du monde. C'est avec la bénédiction de l'État français que Sanofi a délocalisé ses unités de production des principes actifs (ce qui dans les molécules a un effet thérapeutique) en Inde et en Chine. Le président du Medef en fait cyniquement l'aveu : « *On reproche à l'industrie européenne d'avoir délocalisé, mais ce mouvement s'est produit sous la pression des prix et des clients, parce que la compétitivité du site France n'était plus au bon niveau.*^{3/} » Et c'est aujourd'hui pour montrer son souci de préserver la « *compétitivité du site France* » que Macron a tenu en juin dernier à mettre en scène sa visite aux dirigeants de Sanofi. Dans son langage la « *souveraineté* » se confond avec le rapatriement de la production des principes actifs sur le sol français avec le soutien de l'État. Mais il faut rappeler que Sanofi a touché 150 millions d'euros par an de ce même État au titre du Crédit impôt recherche durant 10 ans ! Le tribunal de l'opinion publique a en effet mis en accusation les multinationales, mais le gouvernement a joué sur l'indignation de la population pour mieux se soustraire à ses propres responsabilités.

Les États peuvent-ils faire marche arrière et imposer aux multinationales de fonctionner au service de la société nationale ou de l'Europe, ou même de la population mondiale ? Autrement dit, peuvent-ils employer leur force de coercition pour « *réencastrer* » les puissances capitalistes privées dans les cadres nationaux ? C'est le rêve nationaliste, à droite comme à gauche, celui d'un État communautaire ou d'un État au service de tous. Mais c'est oublier que l'État fonctionne dans un espace concurrentiel mondial, comme les multinationales d'ailleurs. Comment des entités construites pour la rivalité interétatique ou pour la guerre économique permanente pourraient-elles devenir des instruments d'une coopération mondiale au sein de laquelle chaque peuple aurait à sa disposition les biens communs satisfaisant les droits les plus fondamentaux ? On dira que Macron s'est porté garant qu'un vaccin français ou européen serait illico presto un « *bien public mondial* ». Mais cette dernière notion est en elle-même suspecte : elle fait l'impasse sur le droit fondamental à la santé de la personne humaine et n'a donc rien à voir avec un « *bien commun mondial* », c'est-à-dire avec un bien véritablement universel. Elle ouvre bien plutôt la voie à une gouvernance hybride, à la fois étatique et privée, et tourne le dos à la reconnaissance d'un commun en matière de vaccins. Contrairement à ce que soutiennent avec aplomb nos gouvernants, ce n'est pas la seule égalité d'accès à un vaccin qui en fait un commun, c'est sa coproduction selon une logique de solidarité. Du reste, Macron s'est empressé de préempter, avec l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, l'achat de 300 millions de doses à un

^{3/} Ibid.

laboratoire européen, afin de couvrir les besoins de tous les citoyens de l'Union européenne, selon la logique de « *Europa first* ».

CT : *L'autre point sur lequel on vous suivra touche à la critique que vous adressez à la gauche en général. Vous expliquez qu'elle a elle-même cédé à la nationalisation de ses conceptions et par conséquent à leur étatisation. Comment expliquer cette évolution et mesurer ses conséquences ?*

P.D. et C.L. : Là on aborde une vieille histoire, qui trouve à s'actualiser de façon assez dangereuse aujourd'hui. On n'apprendra rien au lecteur en rappelant la double ou triple faillite de l'internationalisme prolétarien, d'abord celle de la social-démocratie, tragiquement illustrée par l'Union sacrée de 1914, puis celle de la période bolchevique qui s'achève dans la subordination de l'internationalisme aux intérêts de l'État soviétique. Il y eut bien sûr au XX^e siècle des manifestations remarquables, parfois héroïques, de cet esprit de solidarité : les Brigades internationales, la lutte contre l'impérialisme américain, le sacrifice du Che, l'esprit des « *années 68* » et plus récemment le zapatisme et l'altermondialisme. Mais cela n'a pas empêché la nationalisation progressive du socialisme dans des « *gauches nationales* », et ceci non pas à cause de la « *trahison des dirigeants* », mais en raison de l'institutionnalisation progressive de la lutte de classes dans les cadres parlementaires, comme dans ceux de l'État social et éducateur du XX^e siècle. L'État-nation a intégré et assimilé le



PHOTO : D. R.

socialisme et le communisme. Par ailleurs, l'Occident n'a pas seulement exploité le reste du monde, il y a exporté la forme de l'État, de sorte que la décolonisation a abouti à la multiplication d'États-nations plus ou moins stabilisés et à la dissémination de nationalismes qui n'ont rien à envier aux nationalismes européens du siècle dernier. Rien, ou presque, n'a pu être fait contre cette tendance lourde, qui a abouti à la défaite des mouvements révolutionnaires internationalistes. Tout ce que pouvait craindre Marx à propos du ralliement des socialistes lassaliens à l'État est arrivé, en pire. Ce qui fondait l'internationalisme marxien, et qui était d'ailleurs un héritage du saint-simonisme, résidait dans l'unification du monde par le « *marché universel* ». C'est bien, d'une certaine façon, ce qui est arrivé. Mais pas du tout comme les saint-simoniens ou Marx l'avaient imaginé. À l'inverse d'un dépassement des cadres nationaux et donc d'une relativisation des États par le mouvement même du capital, on a assisté à la prolifération de ces derniers, lesquels d'ailleurs se sont renforcés, notamment militairement, et n'ont peut-être jamais été aussi nombreux à opprimer leur peuple respectif pour lui faire accepter la pilule amère du capitalisme global.

La gauche, notamment française, est profondément divisée quant au rapport à l'État national, et ce n'est pas une question ici de « *radicalité* ». Il suffit de gratter un peu pour voir affleurer chez les plus radicaux toute une rhétorique finalement très classique, sous un vernis léniniste, appelant au retour de la souveraineté étatique. Il faut dire que la lourde méconnaissance de la nature du néolibéralisme a entraîné l'anti-néolibéralisme sur une pente dangereuse. Confondre néolibéralisme et « *fin de l'État* », comme confondre, en symétrie, État et démocratie, c'est entretenir l'illusion d'une souveraineté qui ne serait « *ni de gauche ni de droite* » et transcenderait les clivages partisans. Le passage d'un Onfray à l'extrême droite après la pitoyable dérive d'un Sapir en sont quelques-unes des traductions personnelles. Il y a symptômes plus massifs bien sûr : on chante la Marseillaise et on brandit le drapeau national dans les manifestations comme s'il fallait absolument opposer des symboles nationaux à un pouvoir sans racines et sans frontières. Et puis il y a la ritournelle transformée en stratégie par certains : « *ne pas laisser la nation à l'extrême droite* », moyennant quoi, faute de combattre le nationalisme, un « *discours social-national* » se banalise et permet à l'extrême droite de se maintenir à un très haut niveau parmi les classes populaires. Certes, l'altermondialisme a été longtemps un antidote, mais il n'est pas sûr qu'il exerce encore le même effet d'immunisation contre le nationalisme à gauche. Il faut avoir la courage d'aller à *contre-courant* du nationalisme et du souverainisme. Et ici peu importent les appartenances de parti et les nécessités bien réelles des alliances. Il faut être clair à gauche : non seulement il ne faut pas céder à ces sirènes, mais il faut mener le combat culturel à l'intérieur des organisations politiques, des syndicats, des mouvements sociaux, qui menacent d'être colonisés par le discours social-

national. Ceci vaut au premier chef de la gauche française qui est particulièrement exposée à cette étatisation en raison de l'histoire politique et administrative de ce pays : un pays extrêmement centralisé qui continue de vouer un culte à l'État unitaire à travers la figure consensuelle d'un De Gaulle, héritier des théoriciens les plus absolutistes des XVI^e et XVII^e siècles comme de Charles Maurras.

CT : ***Vous préconisez une « cosmopolitique du commun », une « politique du monde ». Des exemples en particulier empruntés à nombre de réalités locales illustrent une telle problématique du commun, et vous dites à juste titre qu'à l'évidence « le local ne suffit pas pour agir contre toutes les menaces qui pèsent sur l'humanité et contre la puissance du capital global. La démocratie locale doit donc s'articuler à des échelles politiques plus larges » (cf. entretien avec Nicolas Truong, Le Monde, 8-9 mai 2020). L'échelon national, incontournable, mais aussi des échelles plurielles, « bassins de vie, réseaux de villes, "biorégions", et ce jusqu'au niveau mondial ». Là ne bute-t-on pas sur des défis quelque peu dissuasifs ? Vous interrogez : « Comment donc instituer la santé comme commun mondial ? ». Lorsque vous concluez « de cette architecture mondiale, nul ne peut faire autre chose que d'en faire comprendre la nécessité et d'en conjecturer la possibilité », ne craignez-vous pas de nous laisser au milieu du gué ?***

P.D. et C.L. : Nous ne cultivons pas de notre côté un simple rêve cosmopolitique lorsque nous en appelons à la constitution d'une gauche globale promouvant une nouvelle organisation politique du monde dont les communs, à toutes les échelles, seraient les institutions structurantes. Il y a bien sûr des cosmopolitismes purement abstraits, tels ceux, fréquents aujourd'hui, qui envisagent un parlement ou un gouvernement mondial, simples décalques agrandis des réalités politiques nationales, et il y a bien encore des appels à un nouveau droit mondial dont on ne sait pas toujours très bien d'où il viendrait, qui l'élaborerait, qui le ferait respecter. Nous plaçons non pas pour un nouveau cosmopolitisme mais pour une cosmopolitique, ce qui est très différent. Une « politique du monde » n'est pas un énième projet de réorganisation des institutions du monde, mais une politique qui a ici et maintenant le monde pour horizon et enjeu.

Si nous ne nous refusons pas le droit à l'imagination institutionnelle, il nous semble que l'important est de partir des mobilisations sociales et politiques aujourd'hui en cours dans le monde. Il est frappant de constater depuis le début du XXI^e siècle la récurrence et la vigueur des mobilisations transnationales, qu'il s'agisse des mobilisations « prodémocratie », du Moyen-Orient à Hong

Kong, des mouvements des places, des mobilisations féministes qui sont immédiatement transnationales, comme le montre l'écho planétaire de la performance des danseuses du groupe chilien de *Las Tesis*, des mobilisations antiracistes et contre les violences policières, et évidemment des mobilisations écologiques qui rappellent aux États leurs engagements et leurs obligations en matière de défense du climat. Ce n'est pas une illusion, c'est la réalité. Cette nouvelle gauche globale en gestation remet en question la vieille logique productiviste et étatiste, elle s'élargit à la défense des Peuples premiers, à la protection des écosystèmes et des territoires, à l'agriculture alternative et aux communs alimentaires. En somme elle se transnationalise, se démultiplie, se transversalise. Le vieil *internationalisme* nous avait appris la solidarité avec les luttes nationales se menant dans d'autres pays, la gauche globale ouvre la voie à un « *transnationalisme des pratiques* » qui va bien au-delà de la capacité d'être affecté par ce qui se passe dans un endroit du monde, puisque des pratiques qui s'inventent dans un pays sont immédiatement reprises dans de très nombreux pays de par le monde. Nous avons montré combien les mouvements de résistance étaient aussi des mouvements créateurs, instituant, comme en témoignent les références quasi universelles aux *communs*. C'est cette logique instituante que la nouvelle gauche globale devrait promouvoir et encourager ; c'est sur elle qu'elle devrait mettre l'accent en soulignant l'importance par exemple de la Zone de Capitol Hill de Seattle, pointe avancée du mouvement *Black Lives Matter* (BLM) aux États-Unis.



Pour répondre à votre dernière remarque, « *nous ne laissons personne au milieu du gué* », nous ne sommes pas des guides moraux ou des leaders politiques, nous avons l'ambition de dire ce qui, d'après l'étude que nous en faisons, constitue le sens des luttes internationales, et c'est déjà une prétention suffisante. Il n'est pas du ressort d'auteurs de livres de dire précisément ce que seront les institutions qu'inventeront demain les acteurs de la société quand ils en auront acquis la puissance. Ce qu'ils peuvent faire, c'est observer et analyser des pratiques instituant d'aujourd'hui, en dégager les principes et les normes, en montrer les limites éventuelles afin d'aider les acteurs à les surmonter. Incontestablement, la difficulté aujourd'hui est celle des échelles de l'agir commun. L'extrême localisme est une impasse, la centralité planificatrice est mortifère. La dynamique fédérative telle qu'elle peut naître des expérimentations et mobilisations comme celle des Gilets jaunes nous semble un chemin fécond. À condition de ne pas confondre le *fédératif* et le *fédéral* qui sont aux antipodes l'un de l'autre : le fédératif procède à partir du bas par élargissement latéral et croisement des échelles, le fédéral s'impose d'en haut selon une logique très classiquement étatique.

CT : ***Vous parlez de souveraineté étatique et de souveraineté nationale, mais pas de « souveraineté populaire » et de la citoyenneté comme fondement de cette dernière. Or, en ce qui concerne les nécessaires articulations entre la démocratie locale et des « échelles politiques plus larges », vous indiquez que l'échelon national « reste incontournable ». Ne le reste-t-il pas en particulier comme cadre de l'exercice démocratique de cette « souveraineté populaire », qu'on souhaite distinguer de la « souveraineté nationale » et de l'État qui en a la maîtrise ?***

P.D. et C.L. : Il faut en effet distinguer entre souveraineté étatico-nationale et souveraineté populaire. À certains égards il convient même de les opposer. Tout dépend de l'idée que l'on se fait du qualificatif de « *populaire* ». On peut en effet comprendre que la souveraineté populaire n'est autre que la souveraineté du peuple, le peuple étant entendu au sens de la communauté des citoyens dont chacun est détenteur de droits égaux. On fait alors de la citoyenneté le fondement de la souveraineté populaire et, comme la citoyenneté est nationale, on est amené à valoriser le cadre national comme le cadre privilégié, sinon exclusif, de l'exercice de la souveraineté populaire. Mais cette nationalisation de la citoyenneté est quelque chose de récent et en même temps de très problématique, comme l'a montré Catherine Colliot-Thélène : pourquoi subordonner les droits de citoyenneté à la condition de nationalité alors que la Déclaration universelle de 1948 s'y refusait ? Mais plus largement, c'est le présupposé selon lequel la souveraineté populaire est identique à la

souveraineté du peuple qu'il faut mettre en question. Par « *le* » peuple, on peut désigner soit une catégorie sociale, par opposition à l'élite ou l'oligarchie, soit un tout exclusif, lequel n'a en effet d'existence qu'à l'échelle de la nation. Ce faisant on cherche à identifier un sujet de la souveraineté, c'est-à-dire à répondre à la question « *qui est souverain ?* ». Mais on peut tout aussi bien renoncer à ce présupposé du sujet de la souveraineté, qu'il s'agisse du peuple ou du monarque. On parlera alors de la souveraineté populaire, mais non de la souveraineté *du* peuple. Pour quelle raison opérer cette rupture avec toute une tradition ? C'est que la notion d'une souveraineté du peuple n'est nullement incompatible avec l'affirmation de la souveraineté de l'État. Il faut même dire qu'elle en a été et en est toujours le complément indispensable. Le principe constitutionnel de la souveraineté du peuple a toujours fonctionné comme un principe de légitimation de la souveraineté exercée de fait par l'État et ses représentants. Ces derniers légitiment leur domination sur les citoyens par la « *souveraineté* » que les citoyens exerceraient lors des consultations électorales. Au-delà de sa réaffirmation solennelle, la souveraineté du « *peuple* » est donc affaire de vote, non de participation active à la délibération et à la décision. Or *seule* cette participation fait la véritable démocratie.

À strictement parler, la démocratie n'est pas l'État de droit, mais contrairement à ce qu'un Hayek a pu affirmer, elle n'est pas la négation de l'État de droit, elle n'est pas cette « *superstition constructiviste* » en vertu de laquelle la majorité du peuple s'arrogerait un pouvoir illimité ^{4/}. En quoi consiste-t-elle au juste ? En la souveraineté du peuple ? Faut-il dès lors opposer la souveraineté du peuple à la souveraineté de l'État ? On aurait ainsi deux sujets rivaux : l'État et le peuple. Ce dernier est alors compris comme un tout exclusif, celui que forme la communauté des citoyens réduits au rang d'électeurs. À travers cette opposition on cherche à identifier à tout prix un *sujet* de la souveraineté. Mais on peut tout aussi bien renoncer à ce présupposé du sujet de la souveraineté, qu'il s'agisse du peuple ou de l'État. On parlera alors de la souveraineté *populaire*, mais non de la souveraineté *du* peuple. Pour quelle raison opérer cette rupture avec toute une tradition ? Certes il a pu, et peut encore arriver, que souveraineté du peuple et souveraineté de ses représentants se heurtent l'une l'autre plus ou moins frontalement : on se souvient de la concurrence ouverte entre souveraineté du « *peuple* » (la majorité pro-Brexit issue du référendum de 2016) et souveraineté du Parlement (la majorité des députés favorable au « *Remain* » jusqu'à l'arrivée de Boris Johnson). Reste que dans les deux cas on se prévaut du résultat d'un vote et que le conflit

^{4/} Friedrich Hayek, *Droit, législation et liberté*, op. cit., p. 674 et sq.



PHOTO : D. R.

oppose entre eux des représentants qui peuvent également prétendre tirer leur légitimité du « *peuple* » : le Premier ministre d'un côté, comme chef du parti majoritaire, la majorité des députés de l'autre. L'essentiel est que la souveraineté du « *peuple* » demeure dans les deux cas une affaire de vote, non de participation active à la délibération et à la décision. La supercherie consiste à présenter un vote comme l'équivalent d'un contrôle effectif. C'est ce qui permet de justifier la dissociation entre le titulaire de la souveraineté (le « *peuple* ») et ceux qui l'exercent en son nom (les représentants). Tout à l'opposé, la souveraineté « *populaire* » consiste non dans la périodicité d'un vote, qu'il s'agisse d'élire des représentants ou de se prononcer par un référendum ou un plébiscite, mais dans des pratiques de contrôle actif et permanent des gouvernants qui doivent pouvoir aller jusqu'à la révocation. Ce fut le cas en France en 1792-93, en 1848, en 1871, ou dernièrement avec les Gilets jaunes. Ce fut le cas au Chili avec les *cabildos*, assemblées autoconvoquées de citoyens dans le mouvement politique issu du « *Réveil d'Octobre* ». C'est la *qualité* de la souveraineté (« *populaire* ») qui est l'essentiel, non le *sujet* de la souveraineté (« *le peuple* ») : « *populaire* » renvoie alors au peuple comme *acteur*, non au peuple comme ensemble des votants. Ainsi comprise, la souveraineté populaire ne constitue assurément pas un régime politique, mais elle dessine en creux le type d'État désirable pour lequel il vaut la peine de combattre : un État dans lequel le contrôle des gouvernants par les citoyens ne serait pas une exception mais la règle. Ce contrôle des citoyens est le seul moyen de garantir l'État de droit et une séparation effective des pouvoirs, en interdisant la confiscation des pouvoirs par des représentants d'un parti majoritaire, quand bien même ils seraient tous élus. Ainsi comprise, la souveraineté populaire trouve à s'exercer partout où des « *gouvernants* », au sens large du terme, exercent leurs fonctions, partout où une fraction du « *peuple* », qui n'est jamais qu'une minorité au regard du nombre des électeurs, ou même

des votants, s'organise et agit pour que les gouvernants rendent des comptes, elle n'est donc pas liée en soi au seul cadre national et aux consultations électorales qui s'y déroulent.

CT : *Ne faut-il pas s'interroger, en particulier à la lumière de la crise actuelle, sur la notion d'État néolibéral. On peut admettre que l'économie, pour capitaliste qu'elle est, ne se réduit pas au pur capitalisme en ce qu'elle recèle des dimensions qui échappent à l'impératif capitaliste. De même ne peut-on pas considérer que l'État capitaliste, donc aujourd'hui soumis aux impératifs néolibéraux, ne se réduit pas à ceux-ci. Par exemple lorsque les gouvernements sont amenés à imposer le principe que la santé doit primer sur l'économie (pour user de termes qu'on sait fort approximatifs). Ce qui pourrait inviter à réétudier en quoi dans l'État se réfractent des forces sociales et politiques, dont les gouvernements et même les régimes politiques n'ont pas la totale maîtrise et dont ils ne sont pas l'expression mécanique. Dans un autre ordre d'idées, il est intéressant de noter que dans une enquête très documentée sur l'origine de la pénurie en masques et du non réapprovisionnement des stocks, on en vient à réactiver la notion d'« État profond », concernant la haute administration et certains intérêts dépassant les responsabilités propres des différents présidents, ministres et gouvernements...*

P.D. et C.L. : Que veut-on dire lorsque l'on parle d'un « État néolibéral » ? Avant tout que l'État est soumis à la logique de la concurrence, notamment dans ses rapports avec les autres États, mais aussi qu'il s'impose à lui-même en interne cette logique en même temps qu'il l'impose à tous les citoyens qui vivent sur son territoire. Ce point est décisif. C'est pourquoi il faut se défier de l'analogie avec la sphère de l'économie. Si l'on veut dire par là qu'il n'y a pas plus de « capitalisme pur » que d'« État néolibéral pur », alors on aura indéniablement raison. Mais si l'on veut dire que l'État ne se réduit aux impératifs néolibéraux de la même manière que l'économie ne se réduit pas aux impératifs capitalistes, alors on ne peut qu'être réservé. Car entre l'économie capitaliste et l'État néolibéral, il y a cette différence que l'État s'est appliqué à lui-même les normes du droit privé et que sa néolibéralisation fut en grande partie l'effet de politiques gouvernementales décidées dans les années 1980.

Cependant, on ne suivra pas pour autant Daniel Cohen disant que « des États ont décidé d'arrêter l'économie pour sauver des vies » et que cela est inédit depuis les débuts du néolibéralisme (*Télérama*, 25 mai). En premier lieu, ce sont non des États mais les gouvernements de certains États qui ont fini par se rendre à la nécessité d'un confinement. En second lieu, ils n'ont pas « imposé » (aux entreprises ?) le principe général selon lequel la santé prime sur l'économie, ils ne l'ont pas fait par choix éthique, mais par nécessité

politique afin de préserver une crédibilité déjà largement entamée. Il ne faut donc pas embellir rétrospectivement la tournure prise par les événements. La vérité est que les gouvernants ont le plus souvent tardé à reconnaître cette priorité de la santé. Pas avant le 16 mars pour le gouvernement de Macron, plus tard encore pour celui de Boris Johnson : c'est justement que la priorité était pour eux la « *bonne marche de l'économie* », en d'autres termes sa compétitivité, et c'est pourquoi ils ont pour la plupart parié avec une inconscience criminelle sur l'« *immunité de troupeau* ». C'est seulement dans un deuxième temps qu'ils se sont décidés à mettre en place le confinement et à préconiser le port des masques, lorsque les prévisions de certains experts et statisticiens (au premier chef ceux de l'*Imperial College*) se sont avérées très alarmantes. Mais tous les gouvernements ne se sont pas comportés ainsi : ni Trump ni Bolsonaro n'ont renoncé à la priorité de l'économie, encourageant leurs partisans à manifester contre les décisions de gouverneurs et de maires qui tentaient de mettre en place le confinement. Ces manifestants brandissaient alors l'étendard de la « *liberté économique* » contre l'autoritarisme des États fédérés. Bolsonaro lui-même n'a pas hésité à dire que « *la liberté est plus précieuse que la vie* » pour justifier le redémarrage de l'économie à n'importe quel prix. Des partis comme Vox en Espagne, la Liga en Italie ou l'Afd en Allemagne ont adopté une attitude très semblable, à la différence du RN. Il convient donc de nuancer : c'est à l'intérieur même du néolibéralisme que les divergences se sont fait jour relativement à l'attitude à adopter face à la pandémie et ces divergences recoupent en partie la fracture entre « *nationalistes* » et « *globalistes* ».

Les gouvernements qui se rangent dans ce second groupe ont-ils pour autant sacrifié la logique de la compétitivité à celle de la santé publique ? On peut en douter. En même temps qu'ils mettaient en place le confinement, ils commençaient à préparer activement « *le jour d'après* », notamment en annonçant par avance des dépenses sans précédent pour « *sauver l'économie* » (en fait les sociétés de capitaux), comme en 2008, ou encore en prévoyant d'accélérer le rythme des réformes de l'hôpital public sans modifier le moins du monde le cap suivi depuis 2017 (comme le gouvernement Macron). La seule véritable exception est celle de l'Allemagne qui a très tôt pris les devants et limité sensiblement les effets de la pandémie grâce à une organisation efficace, des moyens matériels importants et un système hospitalier disposant de deux fois plus de lits par habitant qu'en France. Tout à l'opposé du verticalisme de l'État français, aggravé par le présidentielisme de la V^e république, la structure fédérale de cet État a très certainement joué un rôle dans cette capacité de réaction. Mais il faut souligner que l'initiative est venue du gouvernement fédéral, alors que les gouvernements des *Länder* ont très souvent poussé au déconfinement pour permettre la reprise rapide de l'activité

économique. On voit à cet exemple que le néolibéralisme n'explique pas tout, puisque l'Allemagne est le lieu de naissance de l'ordolibéralisme et que cette doctrine y fut à maintes reprises élevée au rang d'orthodoxie politique valant au-delà des rivalités entre partis.

Concernant le deuxième aspect de votre question, même si nous accordons une grande importance aux politiques décidées au sommet de l'État, nous ne réduisons pas pour autant l'État aux seuls gouvernants et ne confondons pas l'État avec le gouvernement qui est censé le diriger. Ce qui est en cause, ce sont les limites de cette « direction » que la métaphore trompeuse du « pilotage », d'origine platonicienne, toujours très répandue à gauche, tend à occulter. Contrairement à beaucoup, nous nous sommes toujours refusés à parler de « conquête du pouvoir d'État » là où il ne s'agit en réalité que de l'accession au gouvernement de représentants d'une majorité électorale, accession qui laisse l'État fondamentalement inchangé dans ses structures et son fonctionnement. C'est pourquoi magnifier le pouvoir qu'aurait un gouvernement d'utiliser l'État comme un levier pour mener à bien la transformation sociale relève de la pire des illusions. Loin d'être un instrument de la classe dominante que les dominés pourraient retourner contre elles, loin d'être aussi une simple « réfraction » des rapports de forces entre les classes, l'État est pourvu d'une densité institutionnelle et est mû par sa logique propre, qui est dans une large mesure autonome relativement aux choix gouvernementaux. On le voit depuis longtemps en matière fiscale avec ce que l'on appelle le « verrou de Bercy » qui fonctionne au-delà des alternances électorales. Mais vous avez raison de souligner l'importance de l'affaire de la destruction des stocks de masques révélée par l'enquête du *Monde* des 8-9 mai derniers : les stocks étatiques ont littéralement fondu passant de 2, 2 milliards en 2009 à 117 millions en mars 2020 ! Vous relevez la notion d'« État profond » dont un député LR se plaît à dénoncer la faillite en incriminant la haute administration et le manque de courage de la classe politique. Pour intéressante qu'elle soit, cette notion présente l'inconvénient de donner à penser que le gouvernement composerait un « État superficiel », situé au-dessus du premier, lequel se livrerait dans l'ombre à des machinations secrètes dont le second ignorerait tout. « État profond » renvoie le plus souvent aux services de renseignements d'un État^{5/}. Macron lui-même n'a pas hésité à recourir à cette expression pour mieux se dédouaner dans l'affaire des masques. Mais, dans le même journal, un ex-sénateur LR, Francis Delattre, parle plus judicieusement de la « mécanique de l'État-automate » en vertu de laquelle « une classe dirigeante qui fonctionne

^{5/} C'est dans ce sens que l'expression est prise dans *Retour de service*, le dernier roman de John le Carré (Éditions du Seuil, 2020, p. 178).

en réseau prend les décisions à la place des ministres ». En fait, il faut s'entendre ici sur la notion de « *décision* » : il ne s'agit pas d'un acte procédant de l'intentionnalité d'un sujet, mais d'un enchaînement de pratiques qui doit beaucoup à l'entraînement d'une logique mise en œuvre depuis des décennies (là est proprement la « *mécanique* »). Foucault a bien montré que des décisions peuvent être prises sans qu'un ou plusieurs sujets puissent être identifiés à leur source^{6/}. C'est bien ce qui s'est passé ici. Cela ne dédouane pas les gouvernants, mais assurément les remet à leur place. L'essentiel est de comprendre que l'État-automate est lui aussi un État pleinement néolibéral. Le caractère néolibéral de l'État n'est pas directement fonction de l'adhésion à une idéologie. C'est l'État-automate qui assure la « *permanence de l'État* », permanence qui est au cœur de la souveraineté de l'État depuis Bodin. C'est précisément pourquoi il est si dangereux de prétendre faire passer l'accession au gouvernement pour la « *conquête du pouvoir d'État* ». Les structures fondamentales de l'État demeurent au-delà des alternances électorales et elles fonctionnent sinon comme des obstacles directs sur la voie de l'action gouvernementale, du moins comme des facteurs de paralysie ou d'enlèvement. Faute de remettre immédiatement et directement en cause ces structures, un gouvernement, fut-il animé des meilleures intentions du monde, se condamne par avance à l'échec. ■

*Propos recueillis par
Antoine Artous et Francis Sitel*

^{6/} Foucault, *La volonté de savoir Histoire de la sexualité*, Gallimard, 1976, p. 124-125.